

BQ, 30 juillet 2015

MM. Hugues PORTELLI, sénateur (LR) du Val-d'Oise, et Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, ont présenté un rapport sur le bilan d'application de la loi habilitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens

La loi habilitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, a été adoptée en novembre 2013. MM. Hugues PORTELLI, sénateur (LR) du Val-d'Oise, et Jean-Pierre SUEUR, sénateur (PS) du Loiret, ancien président de la commission des Lois, ancien ministre, ont présenté, au nom de la commission des Lois de la Haute Assemblée, un rapport sur le bilan d'application de cette loi.

Trois mesures, la modification du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, la facilitation des délibérations à distance et la communication des avis préalables, sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier dernier.